

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès Verbal du 22 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 avril, à 11 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques CUISINIER.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ - Madame Claudine COTTRANT- Monsieur Jacques CUISINIER - Madame Nicole MINET - Monsieur Christophe HUART — Madame Cathy BOURGUIGNON - Monsieur Franck DUBRUQUE - Madame Annie DESMONS - Monsieur Dimitri COQUART- Madame Nathalie DESENNE - Monsieur Hubert ROUSSEL – Madame Eliane BONTE -Monsieur Pascal GODAT - Madame Isabelle VITOUX – Monsieur Michel VANHERSECKE - Madame Lydie GARNIER– Monsieur Benoit COULON - Madame Catherine BAUDOUX - Monsieur Claude PETITBON - Monsieur Yann LEMOINE – Madame Peggy LAMERAND - Monsieur Franco GOSSELIN- Madame Marjorie PILLOT – Monsieur Denis SCHOELENS – Monsieur Jacquy HEYNDRICKX – Madame Joëlle PENNEQUIN – Monsieur Daniel DENISE – Monsieur Jean-Jacques TOURNAY

Formant la majorité des membres en exercice

Était absent :

Madame Juliette ROMAN

Procuration :

Madame Juliette ROMAN a donné procuration à Monsieur Benoit COULON

Conformément à l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, «la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal».

Monsieur CUISINIER ouvre la séance et informe le conseil municipal des démissions de Monsieur Wattebled, Madame Demeester, Monsieur Buisset, Madame Dulary et Madame Kamette et de l'installation pour la liste « LESQUIN PASSIONS COMMUNES » de Monsieur Heyndrickx, Madame Pennequin, Monsieur Denise et Monsieur Tournay.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Denis SCHOELENS, conseiller municipal le plus jeune, prend place près de l'urne afin d'assurer le secrétariat de séance. Il est assisté de Christine DUBREUCQ, responsable du service élections, et de Jean-Lionel TAPIN désignés comme assesseurs.

Conformément à l'article L 2122.4 et L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales «Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue».

Il est fait appel aux candidatures aux fonctions de maire.

-Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ est candidat.

Les bulletins et les enveloppes sont distribués à chaque conseiller.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 25

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ : 25 voix

Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ est élu aux fonctions de maire.

Monsieur Jacques CUISINIER lui cède la présidence de séance.

4) Désignation du nombre d'Adjoints

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, compte-tenu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales de fixer le nombre d'adjoints au maximum autorisé, soit 8.

5) Election des Adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin de liste et à la majorité absolue conformément à l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délégations des adjoints seront arrêtées par le Maire dans le cadre de l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers municipaux sont invités à déposer la ou les listes d'adjoints auprès du secrétaire de séance. Il est précisé que ces listes sont bloquées, sans possibilité de panachage ou de vote préférentiel.

Sont candidats :

Liste déposée par Madame Claudine COTTRANT :

- 1 Claudine COTTRANT
- 2 Jacques CUISINIER
- 3 Nicole MINET
- 4 Christophe HUART
- 5 Cathy BOURGUIGNON
- 6 Franck DUBRUQUE
- 7 Annie DESMONS
- 8 Dimitri COQUART

Il n'y a pas d'autres candidats.

Les bulletins et les enveloppes sont distribués aux conseillers municipaux.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 25

Ont obtenu :

Liste déposée par Madame Claudine COTTRANT : 25 voix

Madame COTTRANT, Monsieur CUISINIER, Madame MINET, Monsieur HUART, Madame BOURGUIGNON, Monsieur DUBRUQUE, Madame DESMONS et Monsieur COQUART sont élus adjoints au Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des délégations qui seront attribuées aux adjoints :

Claudine COTTRANT : Travaux, Sécurité, Etat Civil
Jacques CUISINIER : Finances
Nicole MINET : Culture, Communication, Séniors
Christophe HUART : Jeunesse, Petite enfance, Restauration
Cathy BOURGUIGNON : Affaires scolaires
Franck DUBRUQUE : Emploi, Action économique, Développement durable
Annie DESMONS : Affaires sociales
Dimitri COQUART : Sports

6) Désignation des Conseillers Municipaux délégués

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 conseillers délégués seront nommés ce, conformément à l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux fonctions suivantes :

Nathalie DESENNE : Animation, Manifestations
Hubert ROUSSEL : Communication numérique, Vidéo protection
Pascal GODAT : Coordination et animation conseil communal de concertation

La séance est levée à 11h45

Le secrétaire de séance

Denis SCHOELENS

